

****EXPOSITION NATIONALE D'AVICULTURE****
Exposition sous le haut patronage de la Société Central d'Aviculture de France
De la SNC, FFC & FAEC
AVICULTURE 89 TOUCY 2026
le 28 & 29 Mars 2026

RÈGLEMENT

Article 1 -

Le règlement est celui de la SCAF agrément des articles suivants:

L'Exposition nationale organisée par **Aviculture 89** est ouverte à tous les aviculteurs amateurs et professionnels, cette exposition se tiendra rue Paul Defrance 89130 Toucy, salle des fêtes.
Ouvert à tous les animaux identifiés officiellement tatoués, pastillés, bagués France, 2022, 2023, 2024, 2025.
Ne seront pas acceptés les animaux ne possédant pas le standard officiel. (lapin N° de cage dans oreille)

Article 2 - DROITS D'INSCRIPTION

Les feuilles d'engagement seront clôturées le **15 Février 2026 à retourner à Mme Lavantureux Blandine Secrétaire, 13 rue des carillons 89800 Lignorelles.**

PAS D'INSCRIPTION PAR INTERNET OU EMAIL

Chèque Libellé au nom **AVICULTURE 89** paiement joint avec l'inscription ou par virement bancaire (toutefois la clôture pourra être anticipée) **Aucune inscription sera prise en compte si pas de règlement fait ou joint.**

Virement IBAN: FR76 1027 8025 5200 0222 5010 156 BIC: CMCIFR2A

(MERCİ DE BIEN SPÉCIFIER LORS DU VIREMENT VOTRE NOM & PRÉNOM IDENTIQUE A VOTRE INSCRIPTION)

Article 3 -

Les animaux devront être installés au plus tard le Jeudi 26 mars de 9 heures à 18 h Le délogement se fera le 29 Mars à 15h00 en présence d'un membre du Club organisateur.

Les animaux devront être transportés dans des emballages corrects.

Article 4 - VENTE

Les exposants désirant vendre leurs animaux sont priés de mentionner le prix de vente sur leur feuille d'engagement. Ce **prix sera majoré de 20 %** en faveur de l'association organisatrice.

Cette majoration devra être acquittée par le propriétaire pour tout sujet retiré de la vente après jugement.

Article 5 - RESPONSABILITE

Le Comité d'organisation prendra toutes les dispositions pour assurer la nourriture des animaux.

Le Club ne saurait être rendue responsable des décès, ni des erreurs, ni des vols, ou dommages de quelque nature que ce soit qui pourraient survenir aux exposants, aux animaux, aux emballages, instruments, matériels et produits même du fait d'un incendie.

Article 6 - MESURES SANITAIRES

Un contrôle par un vétérinaire sera effectué dans l'exposition.

Tout animal déclaré suspect de maladie contagieuse sera retourné, ainsi que les animaux qui se trouvaient dans le même emballage, **aux frais de l'exposant**, sans qu'aucune restitution des prix. **Tout exposant devra être en règle avec les mesures sanitaires en cours (Maladie de Newcastle). Devra obligatoirement fournir le certificat vétérinaire ainsi qu'une attestation sur l'honneur à remplir le jour de l'enlogement.**

Article 7

Tous les exposants, par le fait de remplir leur feuille d'inscription acceptent le présent règlement et doivent donc s'y conformer. Aucune publicité personnelle ne sera autorisée sur les cages.

CALENDRIER DE L'EXPOSITION

Réception des animaux : Jeudi 26 Mars de 9h à 18h

Opération du Jury : Vendredi 27 Mars 8h à huis clos

Ouverture au public : Samedi 28 Mars de 9h à 18h, récupération des animaux vendus après inauguration 11h

Et ventes Dimanche 29 Mars de 9h à 12h Délogement des animaux à 15h00 environ.

**** Championnat Régional du lapin Fauve de Bourgogne ****

Récompenses selon le Club

Principales récompenses délivrées aux animaux les plus méritants, GPE et GPH dans chaque catégorie d'animaux exposés.

Remise des récompenses le Dimanche à 14h00

- Article 8 -

Remerciements : Aviculture 89 remercie par avance tous les éleveurs qui exposeront leurs animaux à Toucy et contribueront ainsi à la continuité de l'aviculture en France.

- Article 9-

Le Comité d'organisation est **seul qualifié pour assurer la surveillance et prendre toutes dispositions** même dans les cas non prévus ci-dessus. Ces décisions sont sans appel.

Seuls le Président et le Commissaire général, seront habilités à prendre toutes décisions à l'intérieur de l'Exposition.

PRÉSIDENT

Mr Dupuis Philippe

COMMISSAIRE GENERAL

Mr Counillon Franck

Une déclaration bien faite évite des erreurs.

NomPrénom

Faire les inscriptions dans l'ordre établi par le programme-Ne remplir qu'une ligne par lot

Ne pas mélanger les races et bien indiquer pour les volailles s'il s'agit de grande race ou naine.

	Mâle : M Femelle : F Trio:1M/2F (Volaille uniquement)	<u>Race – Variété- Couleur</u> (Bien préciser Grande Race, Race Moyenne, Race naine)	<u>Prix de vente</u>	N° Bague,Tatouage, Pastille.
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				

EXPOSITION NATIONALE D'AVICULTURE

Organisé par **Aviculture 89**

28 et 29 Mars 2026

Déclaration d'inscription de Mr/Mme . _____

Adresse complète : _____

Code Postal : _____ Ville _____

Tél : _____ Mail _____

Décompte des droits d'inscription :

	Prix	nombre	total
Unité toute catégories	3,70e x		
Trio 1M/2F (Volailles)	5,00e x		
Catalogue obligatoire	6,00e :		
Souscription en faveur de l'exposition :			
<u>TOTAL :</u>			

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS

Ne seront retenus que les engagements accompagnés du montant des inscription : chèque libellé ou virement à l'ordre d'Aviculture 89

Cette feuille d'engagement adressée à Mr/Mme

Je soussigné, déclare accepter toutes les conditions du règlement

Fait à Le..... Signature.